

SERVICES ACTIFS, REGIMES SPECIAUX, CARRIERES LONGUES : LES DÉPARTS RECULÉS

#5

Une des annonces du gouvernement c'est que les départs anticipés qui existent dans de nombreuses professions du public et du privé, mais aussi les départs pour carrière longue, seront repoussés en même temps que l'âge de départ.

Ainsi une aide-soignante née en 1966 qui aurait pu partir à 57 ans à l'été 2023 verra son âge de départ reculé à 57 ans et 3 mois. Et si elle est née en 1968, elle partira en départ anticipé... à 59 ans !

Pour les dispositifs carrières longues, le départ anticipé est annoncé à 62 ans, c'est-à-dire à l'âge de départ actuel que nous contestons déjà !

Seuls les salariés ayant travaillé avant 18 ans peuvent espérer un départ à 60 ans au lieu de 58.

LES RÉGIMES SPECIAUX ET LE CODE DES PENSIONS DANS LE VISEUR

#6

Une des annonces c'est aussi la fin des régimes spéciaux de la RATP et d'ENEDIS pour les nouveaux entrants, comme cela s'est fait à la SNCF. Il s'agit bien d'une des pièces maîtresses du statut qui serait liquidée avec en ligne de mire la privatisation.

Quant au Code des Pensions qui sert de base au calcul des retraites des fonctionnaires des « discussions ultérieures » sont annoncées pour trouver « des mesures d'équilibre ».

Donc pour ces salariés ce sera la double peine : l'application des mesures générales et en plus la remise en cause de leurs modes de calcul particuliers. Tout cela pour livrer les services publics aux spéculateurs...

LE MENSONGE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

#7

Un des arguments mis en avant c'est que cette réforme protégerait le montant des retraites servies. C'est oublier un peu vite que c'est ce gouvernement qui a délabré le pouvoir d'achat des retraités : entre 2017 et 2021 les pertes cumulées représentent l'équivalent de 1,8 mois de pensions. Et pour 60 % des retraités avec l'augmentation de 25 % de la CSG, c'est même 7,2 % de perte, soient 2,5 mois de pensions.

Chaque contre-réforme a produit à chaque fois une baisse du niveau des pensions par le changement des paramètres, notamment la durée de cotisation qui continue à être allongée.

La seule vérité c'est qu'il veut obéir à l'Union Européenne qui exige « la réduction des déficits publics ». Pour cela il s'en prend aux droits des actifs, et au pouvoir d'achat des retraités pour préserver les milliards d'argent public versés, sans contrepartie, au patronat.

REVALORISATION DES PETITES RETRAITES ? PAS POUR TOUT LE MONDE

#8

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1200 €. Ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix. Pour percevoir cette retraite minimum, la condition c'est d'avoir une carrière complète et à plein temps. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

Pour les retraités déjà en place il faudra avoir eu une carrière complète au SMIC pour bénéficier des 1200€.

LE MIROIR AUX ALOUETTES DE LA PENIBILITE

#9

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques... C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fassent supprimer à partir du 1er octobre 2017.

Un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

Quant aux conditions pour prétendre à un départ anticipé, elles sont extrêmement compliquées car dépendant d'un compte individuel, à l'opposé des départs anticipés existant dans nombre de professions qui constituent des mesures collectives.

CASSER LE REGIME PAR REPARTITION ET LE MODELE SOCIAL

#10

A longueur de médias les représentants gouvernementaux répètent qu'ils veulent sauver le régime par répartition et le « modèle social ».

Comme les droits issus du régime par répartition se résument de plus en plus à une peau de chagrin, cela laisse la place aux assurances et aux fonds de pension pour proposer à ceux qui en ont les moyens des produits de capitalisation. Et n'oublions pas que ce gouvernement compte beaucoup d'amis dans les milieux financiers...

Et puis le gouvernement n'envisage-t-il pas de faire main basse sur les réserves des caisses de retraite complémentaire du privé, piliers du système par répartition ?

Quant à ses déclarations sur le modèle social, elles ne résistent pas à l'examen lorsque l'on voit l'état de délabrement dans lequel il a mis l'hôpital public, l'école, ENEDIS, et l'ensemble des services publics !

